

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/09/18

Dossier complet le :

28/09/18

N° d'enregistrement :

F01118P0230

1. Intitulé du projet

Construction d'un centre de contrôle qualité matières premières par la société CHANEL dans l'extension Nord du Parc d'Activités "les Portes de Vémars" situé sur la commune de VEMARS, dans le département du Val d'Oise (95).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI SAROULEAGAIN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

VALLE Matthias, Directeur Technique

RCS / SIRET

8 0 2 4 8 3 1 7 2 0 0 0 1 0

Forme juridique

Société Civile Immobilière

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R111-22 du code de l'urbanisme (...) comprise entre 10 000 et 40 000 m ²	Emprise totale du terrain : 3,5 ha Surface de plancher : ~ 17 300 m ² (comprise entre 10 000 m ² et 40 000 m ²) Surface des ombrières photovoltaïques (parking VL) : environ 1 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société CHANEL souhaite implanter un nouveau centre de contrôle qualité matières premières sur le site du Parc d'Activités "les Portes de Vémars" où elle possède déjà un premier site.

Le projet, d'une surface de plancher d'environ 17 300 m² comprendra (cf. Annexe n°4) :

- un bâtiment principal abritant : - 2 cellules d'une surface totale d'environ 14 300 m²
 - des locaux sociaux et des bureaux en R+1
 - des locaux techniques
- un local sprinklage et une réserve d'eau
- un poste de garde
- des voiries et aires de stationnement (comprenant des ombrières photovoltaïques au droit du parking VL)
- des espaces verts
- un bassin de confinement des eaux d'incendie et de rétention des eaux pluviales.

A noter : Le site est vierge de toute construction.

4.2 Objectifs du projet

Le terrain a été acquis en 2015 à titre de réserve foncière. Le besoin d'assurer leur croissance d'activité, de permettre la modernisation de leur outil et de regrouper leurs activités près du site existant (parcelle voisine non attenante) amène la société CHANEL à ce projet de construction.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Planning prévisionnel :

- Terrassements généraux pour réaliser la plateforme du bâtiment par déblais/remblais
- Fondation
- Clos couvert charpente béton + étanchéité multicouche
- Lots techniques : courants forts et faibles + sprinkler
- Lots de finition (peinture / sol souple / cloison)

Durée des opérations : 12 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site accueillera un centre de contrôle qualité des matières premières.

A noter :

- Le projet n'est pas un établissement destiné à recevoir du public.
- Les marchandises stockées ne présenteront aucun autre risque que leur combustibilité.

L'effectif prévu sur le site sera de 103 personnes (en équivalent temps plein).

Les horaires de travail seront réparties du lundi au vendredi de 7h à 19h.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site sera soumis à enregistrement selon la réglementation ICPE (rubrique 1510).

Un Permis de construire sera déposé en parallèle de cette demande d'enregistrement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du terrain :	3,5 ha
Surfaces imperméabilisées totales :	2,6 ha
Espaces verts :	0,9 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse : Parc d'Activités "les Portes de Vémars" - extension Nord, 95 470 VEMARS

Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Parcelles cadastrales section A n°877, 899, 905, 907, 909, 910, 911, 913, 915 et 917.

Site implanté en zone AU-E du plan de zonage du PLU de la commune, correspondant à une zone ouverte à l'urbanisation et à vocation d'accueil d'activités.

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 33' 27" E. Lat. 49° 04' 32" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type II "Bois de saint laurent" située à environ 3,7 km à l'Est du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) le plus proche du site est l'APPB " Bois de Bernouille" (FR3800495) situé à 16,8 km au Sud du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches sont : - le Parc Naturel Régional "Oise Pays de France" (FR8000043) à environ 1,8 km au Nord-Ouest du site, - la Réserve Naturelle Régionale "Marais de Stors" (FR9300029) à environ 24 km à l'Ouest du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département du Val d'Oise est doté d'un Plan de Prévention du Bruit (PPBE) approuvé par arrêté préfectoral le 3 octobre 2012. Le site se trouve dans le périmètre d'exposition au bruit de l'autoroute A1. Nota : Le site projet n'est pas concerné par le Plan d'Exposition au bruit (PEB) de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle, approuvé par arrêté inter- préfectoral du 3 avril 2007.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) du Val d'Oise, la commune de Vémars n'est pas concernée par un PPRN ni par un PPRT. Néanmoins, l'aire autoroutière de Vémars (située à 260 m au Sud-Ouest du site) est identifiée comme à risque puisqu'une aire de stationnement de véhicules de transport de matières dangereuses est présente.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASIAS ou BASOL n'a été recensé au droit du site. Par ailleurs, d'après les photographies aériennes disponibles sur le site Géoportail, le site ne semble pas avoir accueilli d'activités industrielles ou de décharge. Nota : la partie Ouest du site a accueilli la base vie lors de la réalisation des travaux de la phase 1 du Parc d'Activités.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain se situe dans la zone de répartition des eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Vémars compte un forage communal sans DUP. A ce jour, le site du projet n'est pas concerné par le périmètre de protection rapproché de ce forage. D'après les données de l'ARS, les périmètres de protection proposés par l'hydrogéologue agréé sont en cours de modification : l'agrandissement probable du périmètre de protection rapprochée ne devrait pas concerner le site du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS "Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi" (FR2212005) située à 4,4 km au Nord du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est le site " Forêt d'Ermenonville, de Pontarme, de Haute Pommeraie, Clairière et Butte Saint Christophe" situé à 1,7 km au Nord-Est du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau utilisée sur le site proviendra du réseau d'alimentation public d'eau potable. Les ouvrages de prélèvement sur le site seront équipés de dispositifs de mesures totalisateurs et de dispositifs de disconnexion pour éviter tout risque de pollution.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne sera pas à l'origine de prélèvement direct dans le milieu naturel. Aucun drainage ou modification des eaux souterraines n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera à l'équilibre déblais/remblais. Il ne sera pas excédentaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de faire appel à des ressources naturelles du sol ou du sous-sol pour compenser un éventuel déficit de matériaux sur le terrain.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est une ancienne parcelle agricole et appartient à un Parc d'Activités. Il se trouve en dehors de tout zonage Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, etc.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans le périmètre d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS "Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi" (FR2212005) située à 4,4 km au Nord du site. Du fait de la distance entre ce site et le projet, de la gestion des eaux, des rejets atmosphériques et des activités prévues, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce des sites Natura 2000 présents dans le secteur.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé en dehors de tout espace naturel protégé, périmètre de protection... Il n'y aura aucun prélèvement ni rejet direct dans le milieu naturel. Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est une ancienne parcelle agricole. Néanmoins, le projet est compris dans le périmètre du Parc d'Activités "Les Portes de Vémars", en zone AU-E du PLU de la commune de VEMARS. Cette zone est ouverte à l'urbanisation à vocation d'accueil d'activités et est également susceptible d'accueillir des bâtiments à usage de services d'intérêt général publics ou privés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principales zones à risques au niveau du site seront les cellules de contrôle qualité qui peuvent présenter un risque incendie (présence de matières combustibles). Ce risque sera pris en compte dans le cadre du dossier de demande d'enregistrement ICPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas de rejet direct dans le milieu naturel. Les eaux usées rejoindront le réseau d'assainissement du secteur. Les eaux pluviales de voirie seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures. Le bruit en limite de propriété respectera la réglementation. Le site ne sera pas à l'origine de rejet atmosphérique d'origine industrielle.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité générera du trafic de véhicules légers (VL) (salariés) et de poids-lourds (PL) (réception et expédition des produits) : au maximum 20 PL ou assimilés (y compris véhicules utilitaires) et entre 100 et 150 VL (salariés) par jour. A noter : le site s'implante dans un parc d'activités.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit liées à l'activité seront dues aux mouvements des PL et VL. La vitesse sera limitée sur le site et les moteurs seront à l'arrêt pendant les phases de déchargement / chargement. Une campagne de mesure des niveaux sonores sera réalisée au démarrage de l'activité. Le site respectera la réglementation en vigueur. Le site se trouve dans le périmètre d'exposition au bruit de l'autoroute A1.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité du site ne sera pas susceptible d'être la source d'odeur gênante pour le voisinage (pas de process / transformation). Les produits présents (tissus, accessoires, maroquinerie, prêt-à-porter, chaussures...) ne seront pas susceptibles de générer d'odeur gênante.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'installation sera construite, équipée et exploitée afin que son fonctionnement ne soit pas à l'origine de vibrations dans les constructions avoisinantes susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site sera muni d'un éclairage nécessaire à son bon fonctionnement. Les sources lumineuses correspondront principalement aux éclairages extérieurs des bâtiments. Celles-ci seront plus fréquemment utilisées en période hivernale en raison de la durée de l'ensoleillement.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront dus aux véhicules à moteur (poids-lourds et véhicules légers).</p> <p>Il n'y aura pas d'installation de combustion sur le site, le maintien hors gel des cellules sera assuré par le réseau de fluide caloporteur de la zone issu de la chaufferie mixte Dalkia (gaz/bois).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les surfaces imperméabilisées seront compensées selon les règles en vigueur. Les eaux pluviales seront dirigées vers un bassin de rétention avant rejet à débit limité dans le réseau local. Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet.</p> <p>L'activité du site ne sera pas à l'origine de rejets d'eaux de refroidissement. Les eaux industrielles correspondront aux eaux de cuisine. Elles seront pré-traitées par un séparateur de graisses et féculs avant de rejoindre le réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'eau potable sera utilisée pour les besoins sanitaires. Les eaux des cuisines seront pré-traitées par un séparateur de graisses et féculs avant de rejoindre le réseau communal.</p> <p>Les seuls rejets liquides seront les eaux usées (sanitaires, cuisine ...) qui seront rejetées dans le réseau d'assainissement local.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité produira essentiellement des déchets d'emballage et d'autres déchets non dangereux qui seront triés, conditionnés et enlevés conformément à la législation en vigueur afin de favoriser leur valorisation. Les déchets dangereux seront produits en quantité limitée (boues séparateurs d'hydrocarbures, néons, ..) et éliminés par des entreprises spécialisées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet respectera les directives d'urbanisme et de paysage applicables à la zone AU-E du PLU de Vémars. Par ailleurs, le projet ne se situe pas dans un site inscrit ou classé, dans un bien inscrit au patrimoine mondial, ni dans le périmètre de protection d'un monument historique. D'après la DRAC d'île de France, le projet ne donnera pas lieu à des prescriptions archéologiques, dans la mesure où le site se trouve dans un secteur déjà diagnostiqué en 2009.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est localisée en zone AU-E correspondant à une zone ouverte à l'urbanisation à vocation d'accueil d'activités et également susceptible d'accueillir des bâtiments à usage de services d'intérêt général publics ou privés. L'activité projetée est autorisée par le PLU de la commune de VEMARS.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet présenté aura des effets cumulés avec les autres projets qui s'implanteront dans le parc d'activités "les Portes de Vémars". Le seul avis de l'autorité environnementale disponible est celui relatif à la construction d'un entrepôt logistique pour la société BT IMMO, sur les parcelles voisines à notre site à l'Ouest et au Nord (cf. plan cadastral en Annexe n°5). L'avis favorable de l'autorité environnementale a été donné le 31/05/2017.

Les effets cumulés porteront sur l'augmentation du trafic routier (principalement au niveau de l'échangeur 7 de l'autoroute A1 et sur la RD 16) et par conséquent, sur l'augmentation des émissions sonores et des rejets atmosphériques.

Aucun autre projet susceptible d'avoir un effet cumulé avec le site étudié n'a été recensé depuis ces trois dernières années, dans un rayon de 2 km (distance à vol d'oiseau) autour du secteur d'étude.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures prises pour limiter l'impact du projet seront détaillées dans le dossier de demande d'enregistrement ICPE.

En résumé :

- absence de prélèvement et de rejets directs dans le milieu naturel
- compensation des surfaces imperméabilisées créées selon la réglementation en vigueur
- confinement des eaux incendie sur le site
- arrêt des moteurs pendant les opérations de chargement/déchargement
- vitesse limitée sur le site
- absence d'installation de combustion sur le site
- campagne de mesures de bruit pour vérifier le respect de la réglementation
- traitement des eaux pluviales de voirie avant rejet
- pré-traitement des eaux usées du restaurant d'entreprise avant rejet
- gestion des déchets selon la réglementation en vigueur ...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, notamment car : - Les installations ne seront pas à l'origine de rejets significatifs dans l'environnement au vu des activités envisagées et des dispositions prévues : pas de rejets atmosphériques ou effluents industriels, pas de rejets aqueux ni prélèvement directs dans le milieu naturel, rejets atmosphériques limités, eaux pluviales susceptibles d'être souillées traitées avant rejet, eaux usées rejetées dans le réseau, limitation de la vitesse de circulation, respect de la réglementation en vigueur (bruits, déchets, ...) / - La zone d'implantation ne présente pas de sensibilités particulières (le site n'est pas dans le périmètre d'un site Natura 2000, ZNIEFF, ...etc.) / - projet localisé dans un parc d'activités. / - Respect des prescriptions liées à la zone d'implantation (PLU).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le.

18/09/2018

Signature


SCI SAROULEAGAIN
Société Civile au capital de 1000 €
135 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE
802 483 172 ROCHER VAN TERRE

CHANEL

Annexe n°2

Localisation du site

Extrait Géoportail, échelle 1/25 000^{ème}

LA-
CHAPELLE-
EN-SERVAL

FOSSES

SURVILLIERS

SAINT-WITZ

MORTEFONTAINE

PLAILLY

MARLY-
LA-VILLE

Site

VEMARS

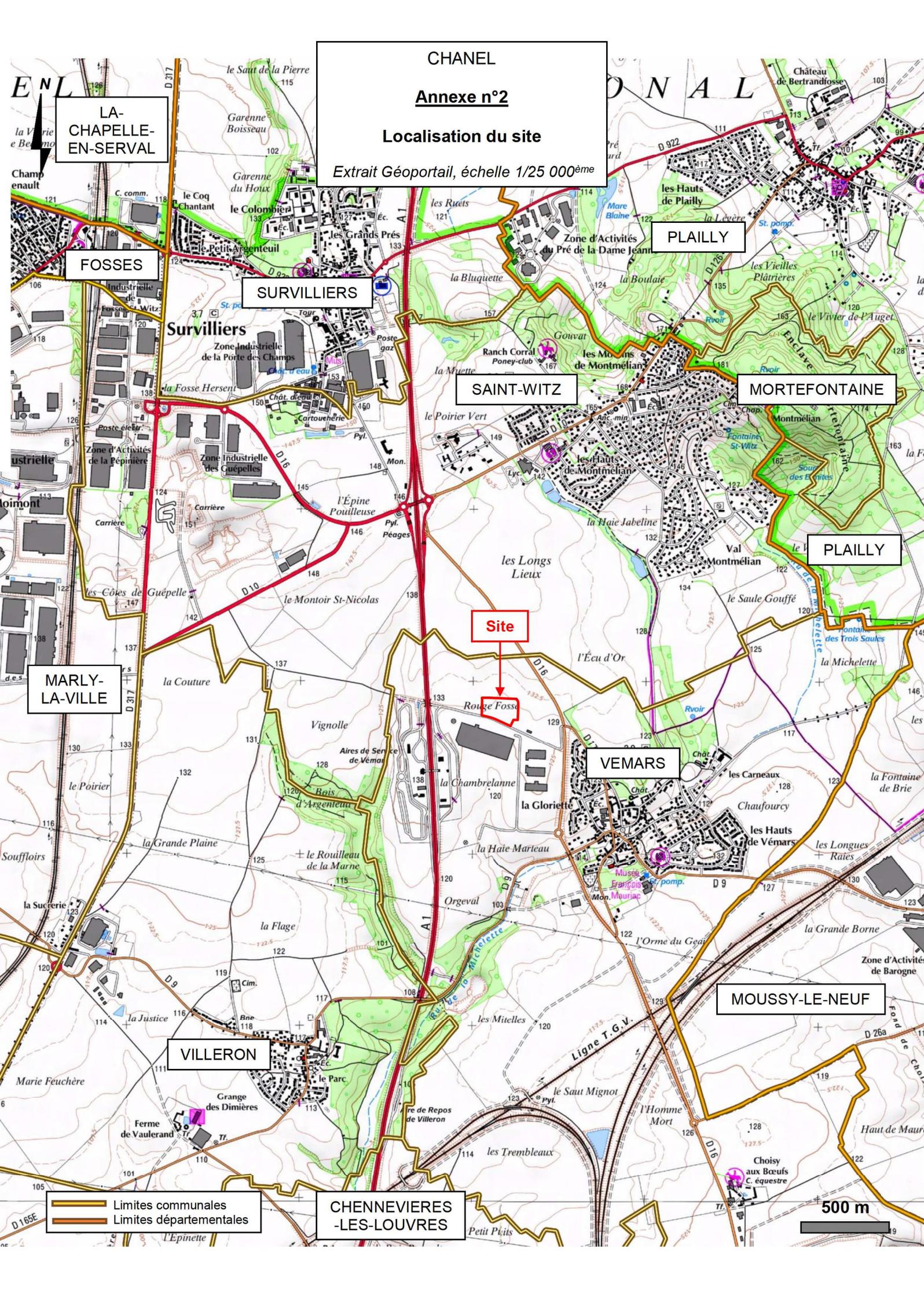
MOUSSY-LE-NEUF

VILLERON

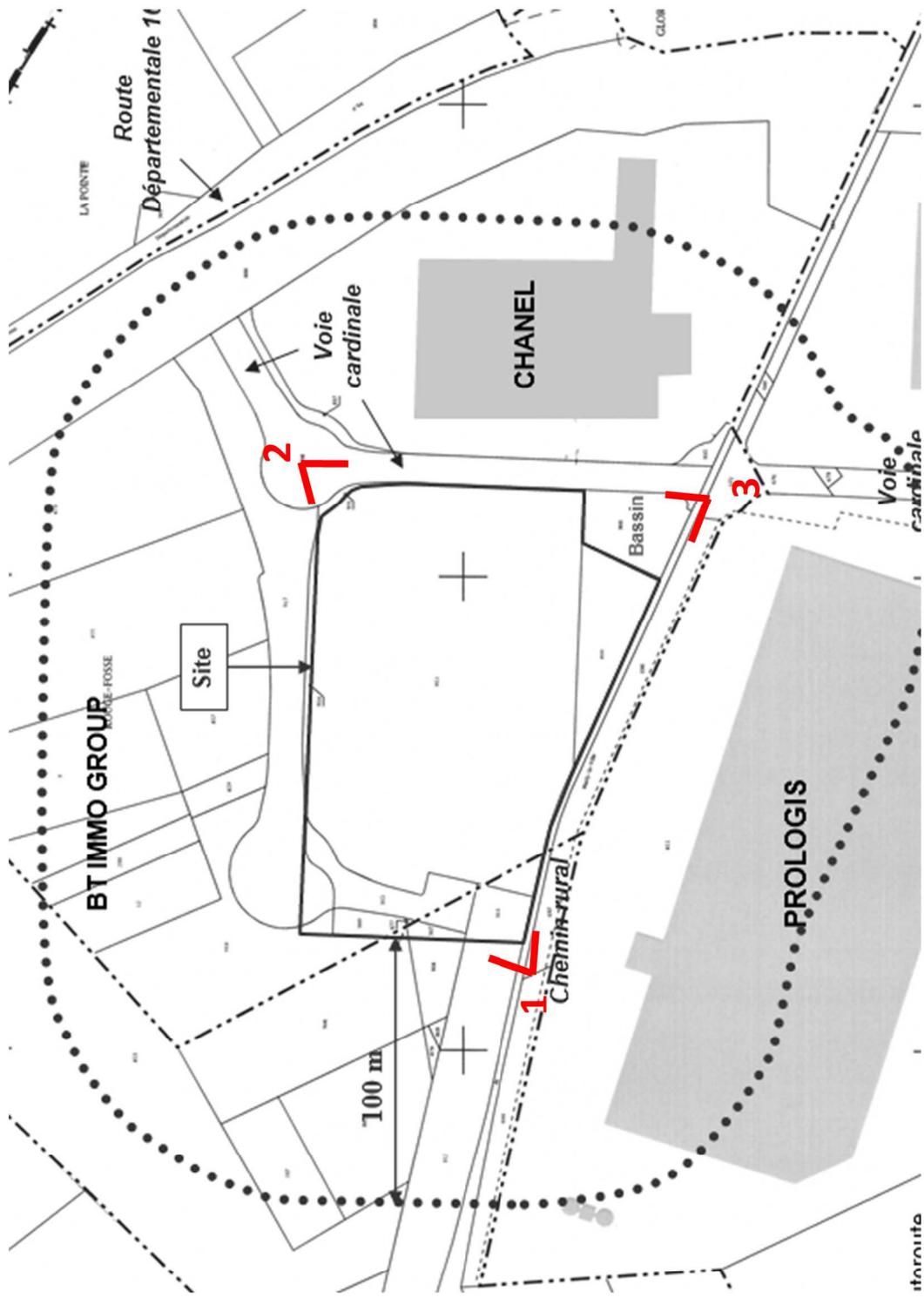
CHENNEVIÈRES
-LES-LOUVRES

— Limites communales
— Limites départementales

500 m



CHANEL
Annexe n°3



Localisation des prises de vue

Les photographies suivantes présentent la zone d'étude (date de prise de vue : juin 2018) :



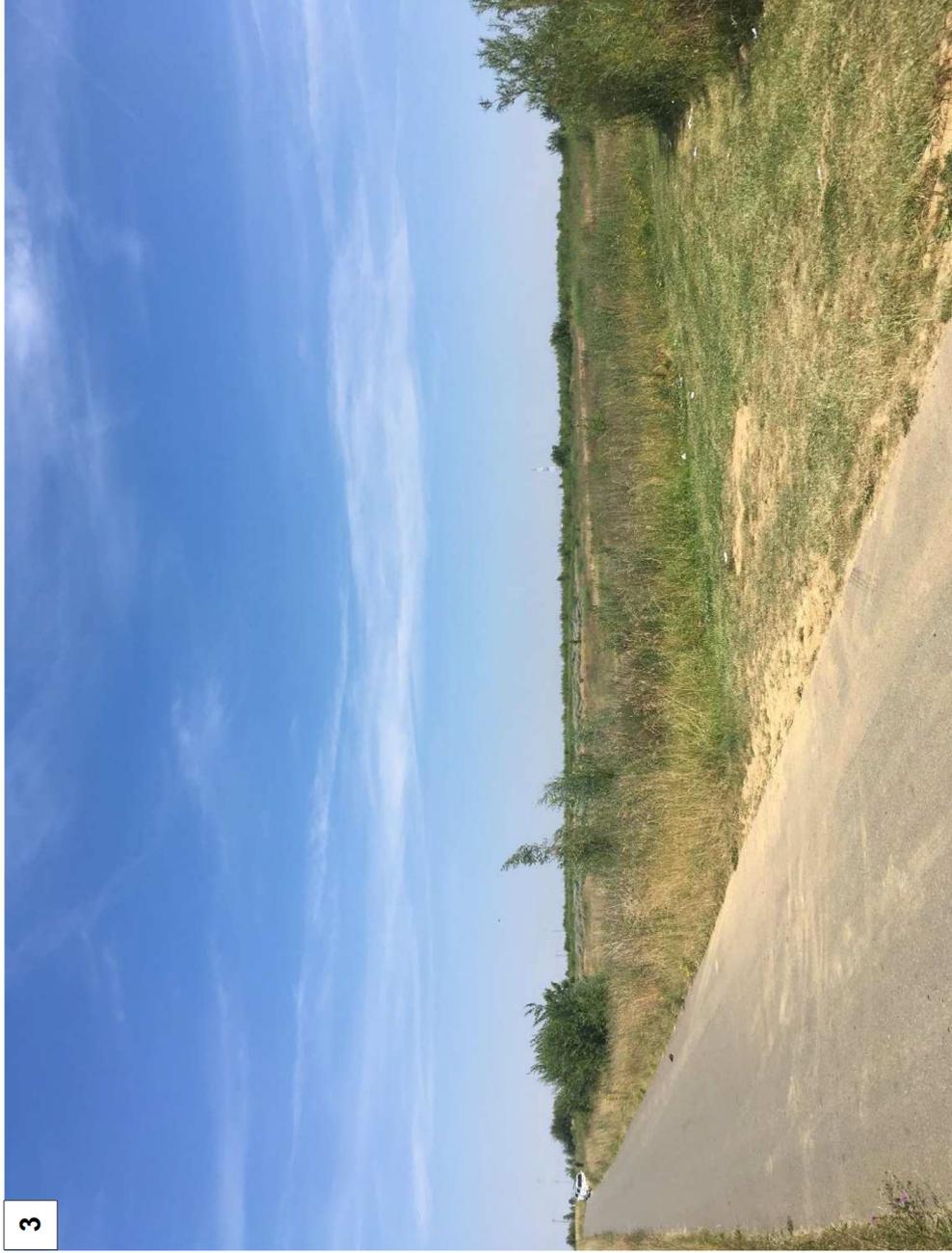
Vue du site depuis l'angle Sud-Ouest

2



Vue du site depuis le rond-point de la Voie Cardinale

3



Vue du site depuis l'angle Sud-Est

CHANEL

Annexe n°5

**Voisinage du site dans
un rayon de 100 m**

Extrait du plan cadastral,
échelle : 1/2500^{ème}

Légende :

 **Limite communale**

Département :
VAL D'OISE

Commune :
VEMARS

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 24/05/2018
(fuseau horaire de Paris)

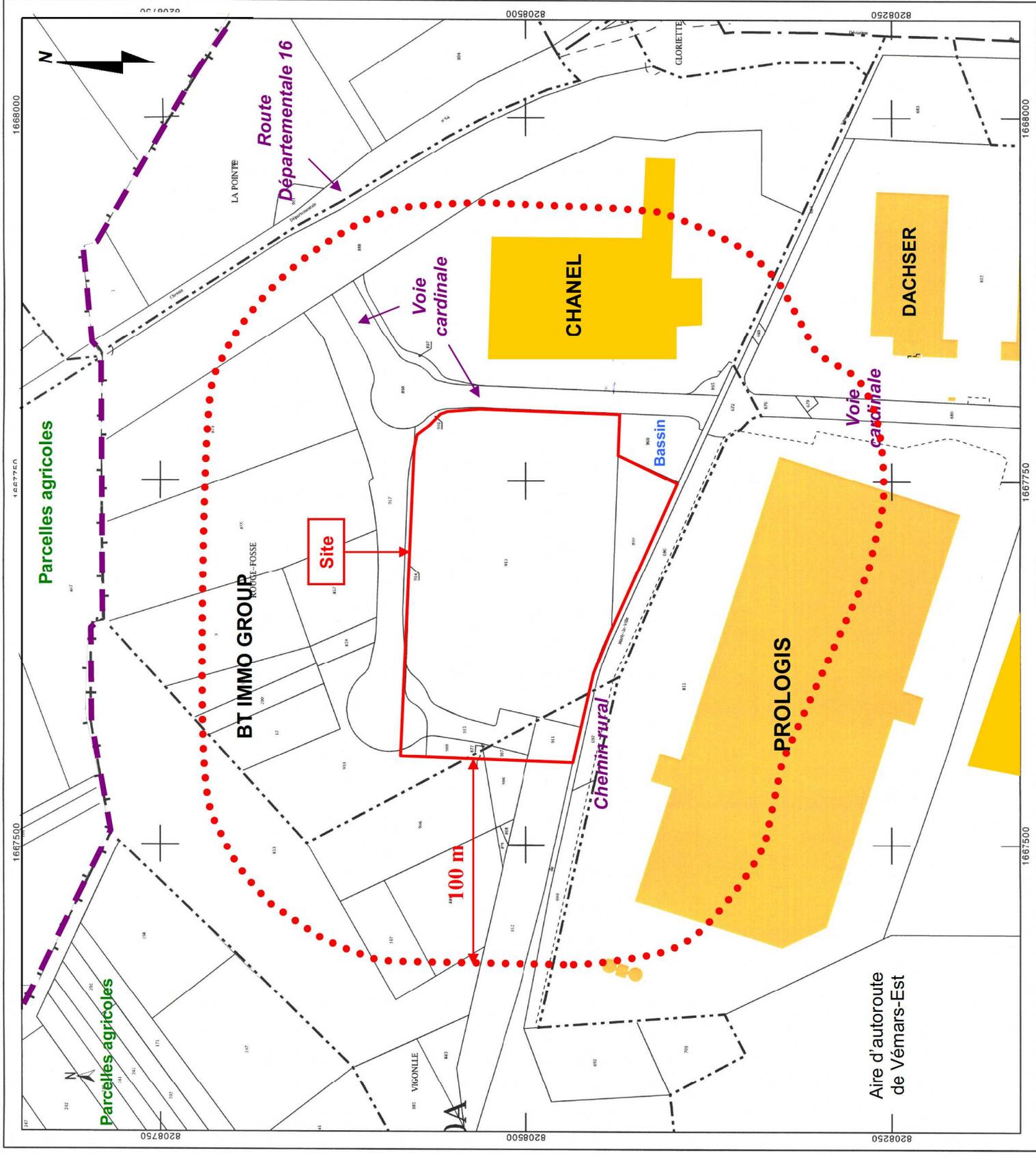
Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
ERMONT Plaine de France
421 rue Jean Richépin 95125
95125 ERMONT Cedex
tél. 01.30.72.82.50 - fax
ptgc.950.ermont@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



CHANEL

Annexe n°6

Zonage Natura 2000

Fond de carte - Extrait Géoportail

